



VILLE DE RANDAN

FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2020/2021

L'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous les règlements de l'année précédente.

Noms et prénoms du ou des parents :

1^{er} enfant : Nom et prénom:
Classe :

Inscription : tous les jours : tous les lundis :
tous les mardis :
tous les jeudis :
tous les vendredis :

2^{ème} enfant : Nom et prénom:
Classe :

Inscription : tous les jours : tous les lundis :
tous les mardis :
tous les jeudis :
tous les vendredis :

3^{ème} enfant : Nom et prénom:
Classe :

Inscription : tous les jours : tous les lundis :
tous les mardis :
tous les jeudis :
tous les vendredis :

Vous vous engagez à signaler une semaine à l'avance s'il y a une modification ponctuelle.

En cas de maladie de l'enfant le matin, vous vous engagez à prévenir le secrétariat de mairie le matin entre 8h et 9h (tél : 04.70.41.50.02) et fournir un certificat médical dans les 3 jours qui suivent l'absence de votre enfant.

Cela permettra au service comptabilité de déduire de la facturation le ou les repas non pris.

Dans le cas contraire le prix de chaque repas réservé vous sera facturé.

A Randan, le
Signature :